

Délégation officielle
Epreuve : Championnat d'Europe 470 du 6 au 14 mai San Rémo

La délégation officielle de la FFVoile est composée des sportives et sportifs suivants :

Encadrées par Gildas PHILIPPE en Série 470 Femmes :

LECOINTRE	CAMILLE	0355179D	S R BREST (BRETAGNE)
RETORNAZ	ALOISE	1089353T	S N SABLAI (PAYS DE LA LOIRE)

Encadrées par Nicolas Le Berre en Série 470 Femmes AO et Relève :

AMAR	PAOLA	1227888A	S R ANTIBES (PACA)
RIOU	MARINE	1170336A	E V TREBEURDEN (BRETAGNE)
LEFORT	MARINA	1168851D	S R ANTIBES (PACA)
GRANIER	LARA	1287452W	S R ANTIBES (PACA)
PORET	JENNIFER	1167374Q	S N P H (NORMANDIE)
HAUTEFAYE	CAMILLE	1123103Z	CNA VOILE (GRAND EST)
YVEN	CHARLOTTE	1216898C	S R TEREZEZ (BRETAGNE)
JULIA	COLOMBE	1368585K	C N ST CAST (BRETAGNE)

Encadrés par Philippe MOURNIAC en Série 470 Hommes :

PEPONNET	KEVIN	1040166G	S R ROCHELAISES (NOUVELLE AQUITAINE)
MION	JEREMIE	1064273T	S R HAVRE (NORMANDIE)
MACHETTI	HIPPOLYTE	1140966G	S R ANTIBES (PACA)
DANTES	SIDOINE	1117335R	S R ANTIBES (PACA)

Encadrés par Philippe BOUDGOURD en Série 470 Hommes AO et Relève :

DEMANGE	ALEXANDRE	1195701X	C N BRETIGNOLLES (PAYS DE LA LOIRE)
LEPOUTRE	PACO	1163915M	S R ROCHELAISES (NOUVELLE AQUITAINE)
PONTIEU	THOMAS	1151263H	S R ANTIBES (PACA)
MICHAL	ELIOTT	1120627V	S R ANTIBES (PACA)
DUCELIER	JULES	1160946U	S N P H (NORMANDIE)
MICHEL	CLEMENT	1222942Y	CV ST AUBIN ELBEUF (NORMANDIE)

MARCHAND	JIMMY	1224255R	CN NEPTUNE (MARTINIQUE)
BARTHELEMY	AURELIEN	1209377T	B N MASCAREIGNES (LA REUNION)

Encadrés par Jean-Philippe COIN en Série 470 Hommes Relève :

COUSIN	PAUL	1232070G	CV ST AUBIN ELBEUF (NORMANDIE)
WILLIOT	PIERRE	1274834C	CV ST AUBIN ELBEUF (NORMANDIE)
BALANGER	ENZO	1225563D	CN LA TREMBLADE (NOUVELLE AQUITAINE)
TALLIEU	GAULTHER	1231533X	CN LA TREMBLADE (NOUVELLE AQUITAINE)
DEMANGE	JEROME	1213978L	CNHR (PAYS DE LA LOIRE)
GUIMBERTAUD	LUC	1310608S	CNHR (PAYS DE LA LOIRE)

Le Directeur Technique National reste compétent pour désigner les remplaçantes et les remplaçants éventuels aux sportives et sportifs s sélectionnés dans l'hypothèse d'une incapacité de participation.

Les sportives et les sportifs devront être à jour de leur Surveillance Médicale Règlementaire et se conformer impérativement aux obligations sanitaires définies par la Commission Médicale de la FFVoile



Fait à Paris, le 30 avril 2019
Le Directeur Technique National
Jacques CATHELIN